

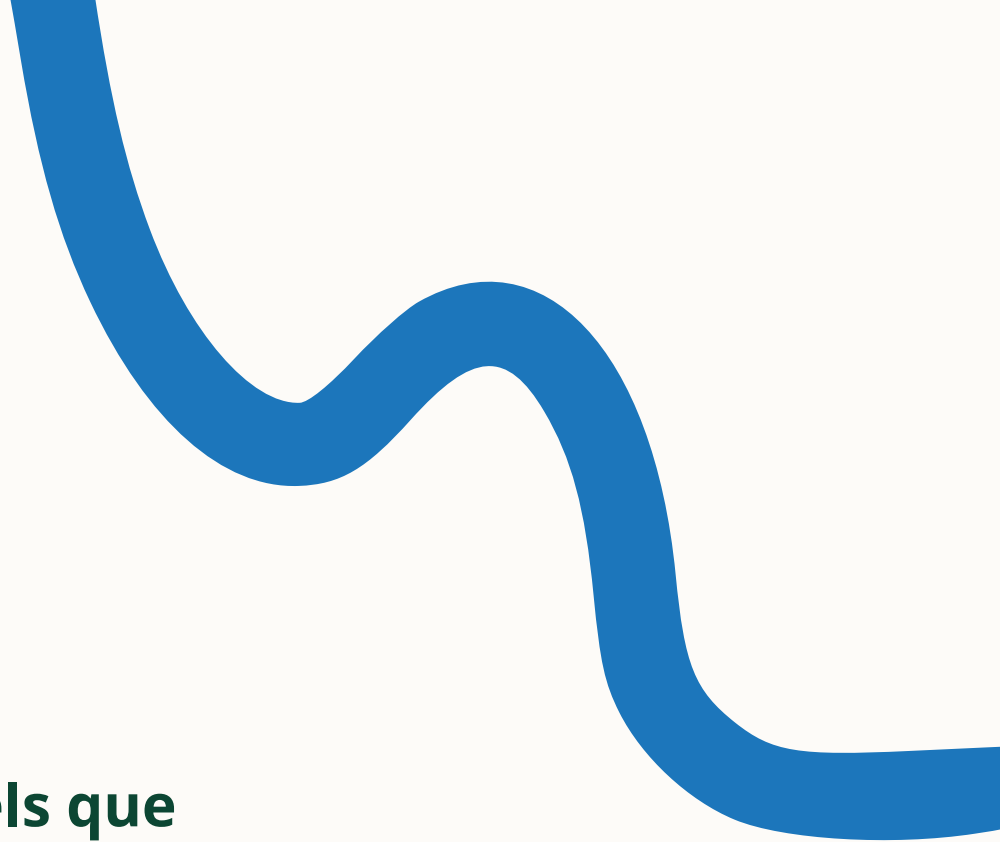
Programme d'aide financière aux initiatives locales et régionales en matière de sport, de loisir actif, d'activité physique et de plein air

Loisir et Sport Bas-Saint-Laurent

À propos du programme

Le Programme d'aide financière aux initiatives locales et régionales en matière de sport, de loisir actif, d'activité physique et de plein air (PAFILR) peut accorder un soutien financier à divers organismes locaux et régionaux admissibles dans le but de soutenir leurs besoins en matière d'offre, de promotion et de valorisation de la pratique régulière d'activités physiques dans un cadre sain et sécuritaire.





Le PAFILR vise à :

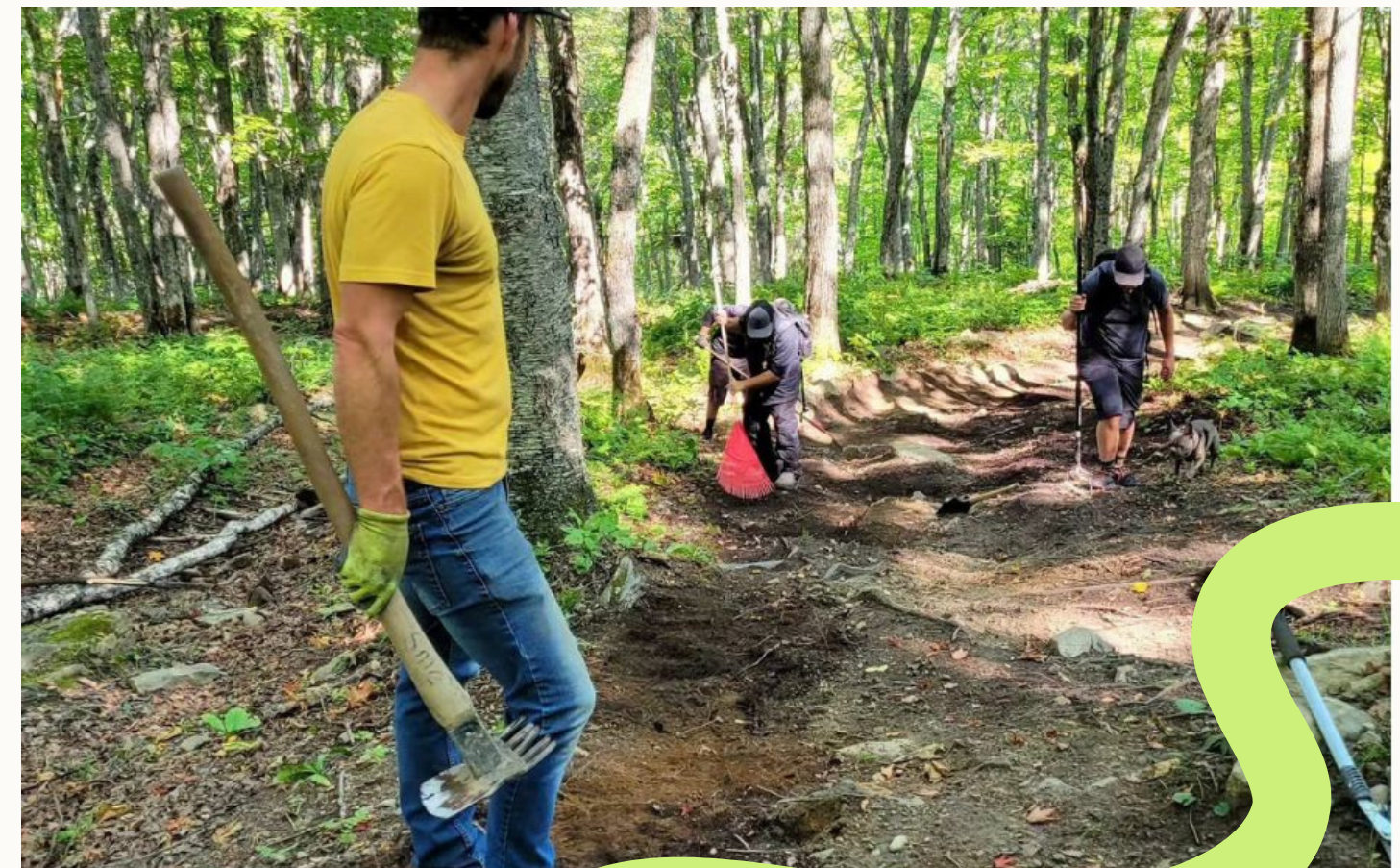
Favoriser la pratique régulière d'activités physiques dans un cadre sain et sécuritaire, quels que soient l'âge, le sexe, le revenu, les capacités, la culture ou le milieu de vie des personnes;

Contribuer à l'augmentation d'un mode de vie physiquement actif auprès de diverses clientèles, favorisant la réalisation de nouveaux projets ou la bonification de projets existants qui doivent permettre :

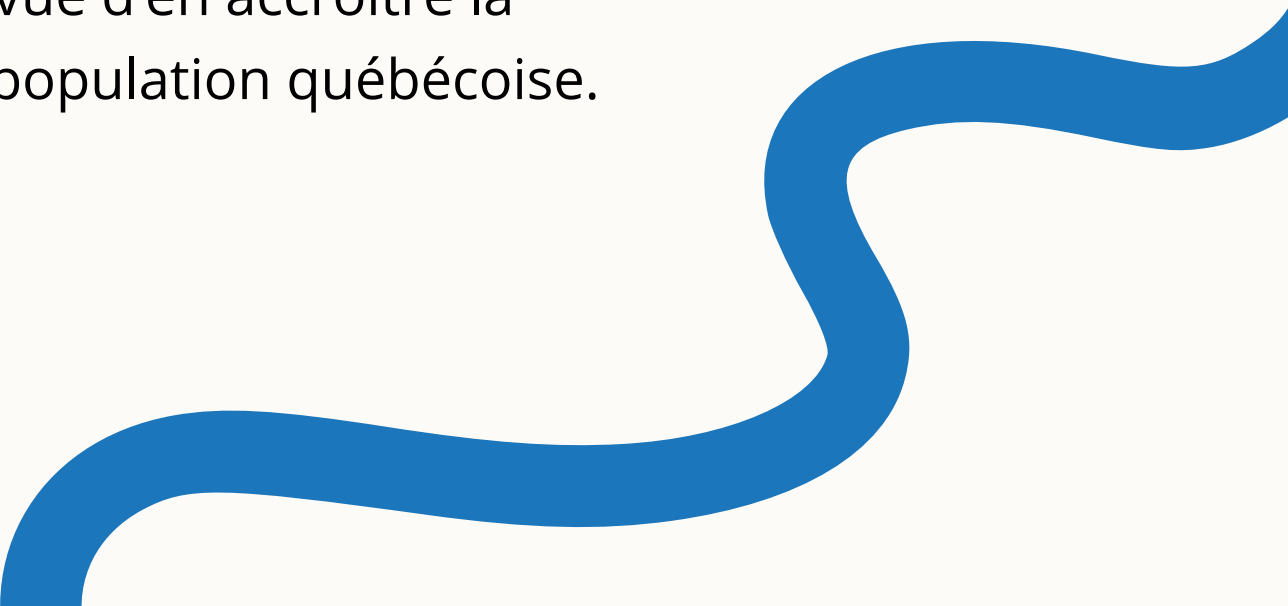
- de réduire les barrières à la pratique d'activités physiques;
- de faciliter l'accès à la pratique quotidienne d'activités physiques;
- d'offrir des occasions diversifiées et sécuritaires de pratique d'activités physiques;
- de contribuer à la promotion d'activités physiques, de sports, de loisirs actifs ou de plein air auprès du grand public, afin de faire connaître ou de stimuler leur attractivité auprès de la population québécoise.

Organismes admissibles

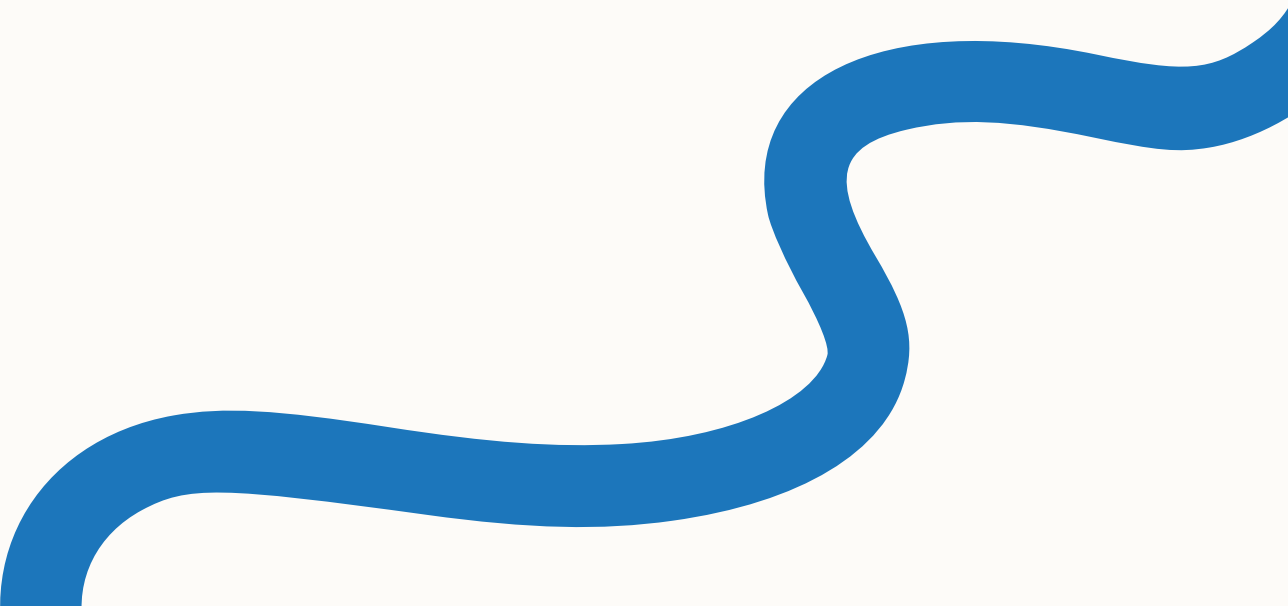
- Organismes à but non lucratif
- Coopératives
- Municipalités, villes, conseils de bande et MRC
- Établissements d'enseignement publics et privés et centres de services scolaires
- Services de garde à l'enfance



Un projet **admissible** doit

- Offrir à la population des activités physiques variées, accessibles, de qualité et sécuritaires;
 - Répondre à **au moins un** des critères suivants :
 1. offrir des activités physiques à la population sous différentes formes, dont des activités en contexte d'initiation et de découverte, dans le but de faire vivre des premières;
 2. rehausser la participation des personnes, des groupes ou des communautés et augmenter les occasions de pratique en organisant des activités physiques offertes au plus grand nombre de personnes;
 3. permettre d'améliorer les lieux de pratique et les services en aménageant ou en réaménageant des espaces publics pour accroître les possibilités d'être actif physiquement;
 4. rendre accessibles à la population du matériel et de l'équipement durables pour la pratique d'activités physiques, en bon état et sécuritaires; e) assumer un rôle actif dans la promotion des activités physiques, des sports, des loisirs actifs et des activités de plein air auprès du grand public, en vue d'en accroître la visibilité, de stimuler leur attractivité et de favoriser une participation accrue de la population québécoise.
- 

N'est pas admissible un projet :

- Qui reçoit simultanément de l'aide financière d'un autre programme ou d'une mesure budgétaire du ou de la ministre aux mêmes fins que celles prévues au PAFILR;
 - Dont l'objectif premier est une campagne de financement ou une campagne de sensibilisation qui ne vise pas la pratique régulière d'activités physiques;
 - Qui constitue un fractionnement d'un projet bénéficiant d'une aide financière dans le cadre du PAFILR pour la même année financière;
 - Qui est un projet d'aménagement extérieur dont l'accès n'est pas ouvert à la population;
 - Qui est à caractère religieux, militant ou partisan;
 - Qui est réalisé à l'extérieur du territoire québécois.
- 

Dépenses admissibles

Les dépenses admissibles sont celles nécessaires à la réalisation du projet permettant la pratique saine et sécuritaire d'activités physiques, de sport, de plein air et de loisir actif et liées aux aspects suivants :

- L'achat ou la **location** et les **frais de réparation** ou de **remise à neuf** de matériel ou d'équipement destiné à un usage collectif;
- Les dépenses liées à **l'aménagement** d'un espace public;
- Les mesures de **sécurité** requises lors d'un projet ou relatives à la sécurité de ce dernier;
- Les frais :
 1. de **transport** vers un lieu de pratique ou liés à des sorties de groupe;
 2. **d'accès** pour la participation à des **activités** physiques de groupe;
 3. **d'accès** ou d'hébergement en camping (en tente) pour la **réalisation d'activités** de groupe en plein air;
- Les dépenses suivantes en matière de ressources humaines (avantages sociaux compris) :
 1. les dépenses relatives à **l'animation**, à l'encadrement et à la coordination pendant le projet;
 2. les dépenses relatives à l'aménagement ou au réaménagement d'un espace public prévu précédemment;
 3. les dépenses relatives à la **formation** du personnel d'animation, d'intervention, d'encadrement ainsi que des bénévoles;
 4. les dépenses relatives aux frais d'arbitrage;
 5. les dépenses relatives à la **promotion** ou à la diffusion du projet.
- **Les dépenses admissibles doivent être engagées dans l'année financière de la demande et être facturées à l'organisme.**
- À valeur égale, l'organisme doit faire ces dépenses admissibles en privilégiant les fournisseurs établis au Québec.

Dépenses non admissibles

- Les dépenses destinées exclusivement à un citoyen ou à un participant;
- Les travaux d'exploitation continue d'une infrastructure et les travaux d'entretien récurrents annuels nécessaires au maintien d'une infrastructure;
- Les frais d'aménagement ne favorisant pas directement la pratique d'activités physiques;
- Les frais d'hébergement (à l'exception de ceux énoncés ci-haut)
- La valeur des matériaux usagés, recyclés ou récupérés sur place, le cas échéant;
- Les articles et objets promotionnels; Les frais liés à la planification et la préparation d'un projet;
- Les frais de douane;
- Les salaires d'employés réguliers prévu au budget des opérations courantes;
- L'achat et ou la location :
 1. d'un terrain ou de propriétés;
 2. de machinerie lourde, d'un véhicule motorisé ou d'une remorque;
 3. de vêtements (sauf si leur acquisition est jugée indispensable à la participation de clientèles vulnérables)
 4. de chaussures et d'articles à usage personnel (ex. : équipements, protections médicales, outils);
 5. d'outils technologiques (ex. : iPad, montre électronique, système de chronométrage, GPS, système de réalité virtuelle, jeux d'arcade);
 6. de nourriture et de boissons;
- Les frais :
 1. d'exploitation et les frais juridiques;
 2. fixes;
 3. liés au financement temporaire;
 4. les honoraires de planification et de gestion du projet avant la réalisation de celui-ci;
 5. les honoraires inhérents à l'obtention d'un financement, notamment les frais d'analyse, d'étude de dossier et de frais de gestion;
 6. liés à des activités à caractère religieux, militant ou partisan;
 7. jugés non raisonnables par le ou la ministre.
- Les dépenses liées à des certifications ou accréditations personnelles;
- Les commandites de biens et de services;
- Les engagements ou contributions en nature (ex. : bénévolat);
- Le remboursement de prêts;
- Les dépassements de coûts;
- La partie de la taxe de vente du Québec et la partie de la taxe sur les produits et services ainsi que les autres coûts pour lesquels l'organisme admissible a droit à un remboursement.

Critères d'analyse des projets

Projet structurant

- Lien avec les objectifs visés par le programme

Projet durable

- Apport du projet au dynamisme du milieu et amélioration durable de la qualité de vie
- La portée
- Clientèles spécifiques atteintes
- Participation active de la population
- Achat local
- Projet durable, avec une viabilité à long terme et au-delà du financement

Faisabilité du projet

- Réalisme des coûts
- Faisabilité technique du projet
- Qualité et pertinence de l'équipe de travail
- Sources de financement confirmées
- Permis et documents nécessaires pris en considération

Favorise directement la pratique de l'activité physique

Qualité de la demande

- Demande complète
- Pièces justificatives à l'appui du dossier

Implication du milieu

- Partenariats en argent et en services diversifiés
- Contributions sont bien détaillées
- Nature de la contribution (argent ou services) indiquée et appuyée par des pièces justificatives pertinentes
- Collaborations avec d'autres organismes

Volet découverte et initiation

- Le projet favorise l'initiation ou la découverte d'activités physiques ou de plein air pour des personnes peu ou pas actives
- Les activités proposées sont accessibles, inclusives et adaptées aux débutants
- L'approche met l'accent sur le plaisir, la découverte et la réduction des barrières à la participation
- Les partenaires impliqués soutiennent une première expérience positive favorisant la rétention à long terme

Subvention

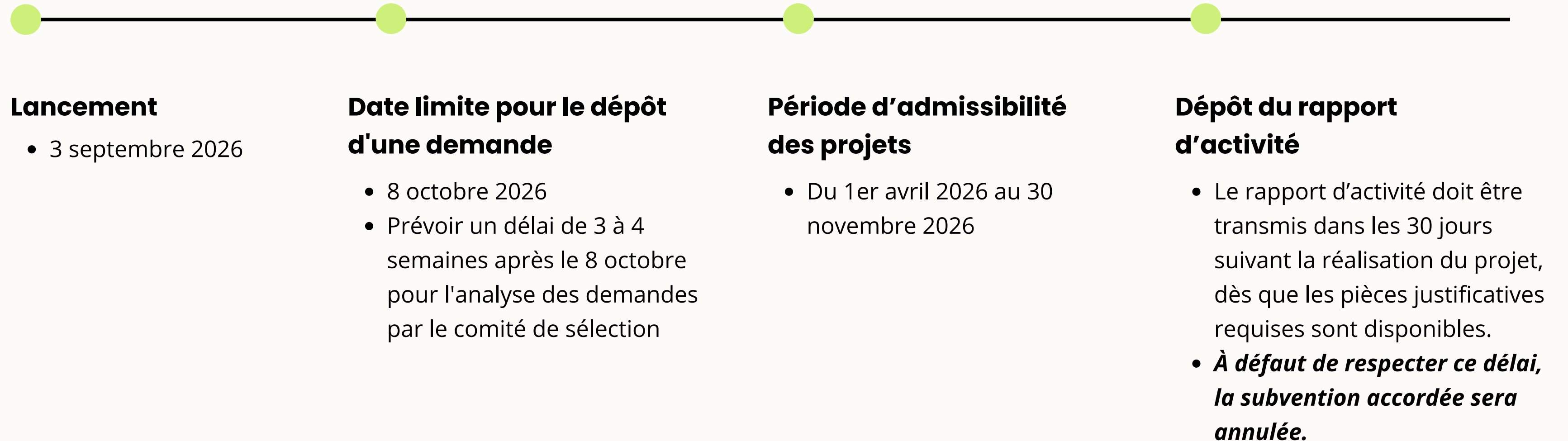
1 organisme peut soumettre 1 seul projet par appel

Les subventions demandées doivent être entre 2 000 \$ et 9 500 \$

**Loisir et Sport Bas-Saint-Laurent ne demande plus un pourcentage précis quant à la contribution du milieu. CEPENDANT, il est nécessaire de démontrer l'engagement et la collaboration du milieu dans le projet. Que ce soit par une contribution financière ou en nature provenant de l'organisme demandeur ou auprès de partenaires.*



Dates à retenir



A thick yellow line starts from the top right corner, curves downwards and to the left, forms a small loop, and then continues to curve downwards and to the left.

Vos questions

A thick dark blue line starts from the bottom left corner, curves upwards and to the right, and then continues to curve upwards and to the right.

Formulaire en ligne :

The banner features a green vertical bar on the left with white text. Above the text is a collage of sports equipment including a basketball, a soccer ball, a tennis racket, and a baseball. The text on the bar reads 'PAFILR 2026-2027' and 'Programme de soutien financier'. At the bottom of the bar is the 'LOISIR et SPORT BAS-SAINT-LAURENT' logo.

PAFILR 2026-2027

Programme de soutien financier

LOISIR et SPORT
BAS-SAINT-LAURENT

PAFILR 2026-2027

Pour soutenir la réalisation de projets structurants favorisant directement la pratique d'activités physiques ou de plein air.

 wiin.io

Des questions ?



CAROLINE CASTONGUAY
CONSEILLÈRE EN LOISIR

-  418 723-5036, poste 222
-  38, rue Saint-Germain Est, bureau 304
Rimouski (Québec) G5L 1A2
-  carolinecastonguay@urls-bsl.qc.ca